

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 369 G - Subvention (400 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour des travaux de restructuration et d'extension du centre social Archipélia (20e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation de signer une convention avec Paris Habitat pour l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1. Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention pluriannuelle avec Paris Habitat situé au 21 bis, rue Claude Bernard (5^e) pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à des travaux de restructuration et d'extension du centre social Archipélia, dont le texte est joint.

Article 2. Conformément à l'article 2 de la convention une subvention d'un montant de 400 000 euros est attribuée à Paris Habitat (dossier 2016-08737).

Article 3. La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20422, ligne DE 34007 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2016 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 4.-La subvention ainsi allouée est net et forfaitaire. Elle sera rapportée si l'opération pour laquelle elle est attribuée n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de deux ans, à compter de la date de sa signature.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO